

Nos services d'aide sont disponibles :

24h sur 24

7 jours sur 7

Dimanche et Jours Fériés

### Communes d'interventions:

Ailly sur Somme

Argoeuves

Belloy sur Somme

Bettencourt Saint Ouen

Bouchon

Bourdon

Bovelles

Breilly

Cavillon

La Chaussée Tirancourt

Condé Folie

Crouy Saint Pierre

Dreuil les Amiens

Ferrières

Flixecourt

Fourdrinoy

Guignemicourt

Hangest sur Somme

Le Mesge

L'Etoile

Long

Picquigny

Saint Ouen

Saint Pierre a Gouy

Saint Sauveur

Saveuse

Vignacourt

Ville le Marclat

Yzeux ...

### A SAVOIR :

- ☺ Notre association ouvre droit, pour les familles qui utilisent nos services à la **réduction d'impôt** prévue par la loi. (à hauteur de 50% sur la somme annuelle versée)
- ☺ Notre association fait l'objet d'un **agrément de la part des pouvoirs publics.**
- ☺ Notre association est **agrée par le Conseil Général** au titre de l'aide sociale, les caisses de sécurité sociale et certaines mutuelles.



Union Nationale de l'Aide, des Soins  
et des Services aux Domiciles.

**AAMF Membre UNA**

**Association d'Aide aux Mères  
de Famille de Picquigny  
Association Mandataire  
d'Aide à Domicile**

De 8 h 00 à 12 h 00 et  
de 14 h 00 à 17 h 00

Téléphone : 03.22.51.48.50

Fax : 03.22.51.48.71

Un **répondeur** en dehors de ces horaires et **traitement** des informations dès l'ouverture du secrétariat.

**NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - MERCI**

**Association d'Aide aux Mères  
de Famille de Picquigny**

Agrément Qualité n° 2006-2-80-009 délivré le 01/01/2007

**Association Mandataire  
d'Aide à Domicile**

Agrément Qualité n° 2006-2-80-016 délivré le 01/01/2007

50, rue des Chanoines

80 3 10 PICQUIGNY

Tél. : 03.22.51.48.50

Fax : 03.22.51.48.71

E-mail : aamf2@wanadoo.fr

Site : [www.somme-aamf.org](http://www.somme-aamf.org)



Association loi 1901, à but non  
lucratif, conventionnée avec les  
régimes de protection sociale et  
les sociétés d'assurance.

## Présentation de l'Association

La vocation de l'Association d'Aide aux Mères de Famille est de répondre aux besoins des familles en matière d'aide à la vie quotidienne. Les associations d'aide à domicile bénéficient d'un statut juridique spécifique leur permettant de remplir un double rôle d'employeur direct ou d'intermédiaire entre offre et demande d'emploi émanant de particuliers :

► **Service Prestataire** : l'Association est employeur, et exécute sous sa responsabilité et avec ses moyens une prestation pour votre compte. Vous bénéficiez du service d'aide à domicile sans avoir à assumer les responsabilités de l'employeur, ni à organiser le travail du salarié.

► **Service Mandataire** : Dans ce cas vous êtes employeur, l'association en contre partie de frais de gestion se charge : salarié, contrat, planning, fiche de paie...



### NOS SERVICES :

- ☺ Aide à domicile
- ☺ Auxiliaire de vie
- ☺ Employé de maison
- ☺ Aide à la vie quotidienne
- ☺ Aide à la toilette
- ☺ Entretien du ménage
- ☺ Préparation de repas
- ☺ Courses
- ☺ Repassage
- ☺ Téléassistance
- ☺ Assistance à la recherche de personnel
- ☺ Garde d'enfants de plus de 3 ans
- ☺ ...

## ZONE D'INTERVENTION :

Canton de PICQUIGNY et ENVIRON



Nous effectuons toutes les formalités administratives obligatoires (factures, bulletin de salaire, déclaration trimestrielle, URSSAF), les démarches et le suivi de la prise en charge. L'emploi d'une personne à domicile donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu.

**Association d'Aide aux Mères  
de Famille de Picquigny**

**Association Mandataire  
d'Aide à Domicile**